

Liste des matières putrescibles municipales acceptées et refusées

Matières acceptées

Résidus de table

Tous les résidus alimentaires comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table :

Fruits et légumes;
Viande, poisson, fruits de mer, volaille et os;
Pâtes alimentaires, pain et céréales;
Produits laitiers;
Café moulu, filtres à café et sachets de thé;
Coquilles d'œufs;
Friandises et produits de confiserie.

Résidus du terrain :

Gazon;
Feuilles mortes;
Branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm (non attachées), longueur maximale de 60 cm;
Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, retaille de haie, mauvaises herbes, etc.);
Écorces, copeaux et bran de scie.

Divers :

Plantes d'intérieur incluant le terreau d'empotage;
Déjections et litière d'animaux;
Sacs de plastiques compostables certifiés selon la norme AFNOR NF EN 13432, la norme ASTM D 6400 ou la norme BNQ (noir : programme de certification national bientôt disponible);
Papier et carton souillé d'aliments, incluant le papier ciré (sauf ceux contenant du polyéthylène ou de l'aluminium);
Serviettes et papiers mouchoir, essuie-tout, papiers essuie-mains, serviettes de table;
Cendres froides (éteinte depuis au moins 7 jours).

Matières refusées

Résidus de la maison

Matières recyclables, notamment : le papier journal, le papier recyclable, le verre, le métal et le plastique;
Contenant de type Tetra Pak;
Emballages de plastiques et de styromousse;
Pellicules plastiques, sacs de plastique (sauf les sacs compostables certifiés selon la norme) et toutes matières plastiques;
Charpie et feuilles de sèche linge;
Peinture, huile à moteur et autres résidus domestiques dangereux

Résidus du terrain

Morceaux de bois et branches de diamètre supérieur à 1 cm et/ou de longueur supérieure à 60 cm;
Branches attachées en ballot;
Roches, terre, cailloux et pierres.

Divers

Tapis et moquettes